

Quelles sont les évolutions de la politique enfance jeunesse de Rives de l'Yon ?

M. LE MAIRE, POUVEZ-VOUS NOUS PARLER DE LA POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE DE LA COMMUNE, ET DES NOUVEAUTÉS POUR LA RENTRÉE 2021 ?

La nouvelle municipalité a souhaité conforter la politique enfance jeunesse déjà présente sous l'ancien mandat et la renforcer en créant une offre complète à l'intention des enfants, des jeunes et des parents également, la famille détenant une place importante dans nos actions et décisions, nous souhaitons le démontrer sur le terrain, en mettant en œuvre des activités concrètes.



« La concertation » étant le mode de fonctionnement systématique que la

municipalité entend appliquer pour échanger et trouver des solutions pérennes avec les habitants de Rives de l'Yon, c'est donc par ce biais que le travail sur le Projet Educatif Territorial a été réalisé.

Appelé plus communément PEdT, ce document écrit en concertation par un groupe de travail composé d'enseignants, de parents d'élèves, du Délégué Départemental de l'Education Nationale, d'élus et d'autres acteurs éducatifs du territoire a abouti à un projet éducatif cohérent pour l'ensemble des enfants et jeunes du territoire, de 0 à 19 ans. Il prend en compte tous les temps d'activités de l'enfant ou du jeune sur la journée, autant sur période scolaire que sur les vacances ou le week-end.

Mme Mélanie GILBERT, adjointe à la vie scolaire, rapporte que « certes la réflexion a été rapide, car cette année encore les possibilités de réunion ont été fortement bousculées par la crise sanitaire, mais pour autant je me réjouis de voir comment les membres du groupe ont échangé, questionné et ont réussi à s'entendre sur de nombreux points. La trame du document avait été anticipée par Mme HUET, coordonnatrice du service Enfance-Jeunesse, ce qui a nettement facilité le travail de concertation puisque les points à débattre étaient identifiés, au nom des élus, je la remercie vivement pour la qualité de son aide et de son écoute. »

Mme GILBERT ajoute que « le point le plus sensible de ce PEdT, qui conditionnait pour partie les activités à proposer aux familles, notamment le mercredi, était le rythme scolaire : 4 jours ou 4,5 jours ? Les enseignants des écoles publiques Dolto élémentaire et Vallée de l'Yon avaient, au départ, des avis et des besoins différents, pour autant le travail en commun a fait ressortir une solution acceptée par tous. »

Mme GILBERT complète : « Les familles ont répondu au printemps à un questionnaire qui a clairement mis en évidence leur volonté de revenir à ce mode de fonctionnement. Les Conseils des écoles de Challé et de Saint-Florent ont voté en des termes identiques le passage à 4 jours et le Conseil municipal l'a entériné dans sa dernière séance. C'est une étape importante de franchise car les équipes enseignantes ont raisoné en terme de position unique. Il faut s'en féliciter et les remercier pour leur esprit de responsabilité et leur totale implication pour les enfants et pour la réponse aux remarques et besoins des familles ». Madame Vanessa LUCAS, maire délégué de Challé sous les Ormeaux, précise que « qu'il soit ressorti de notre concertation



Recreat'yon
5 UNIVERS DE
DÉCOUVERTE

SPORT



LITTÉRATURE &
OUVERTURE SUR
LE MONDE



SCIENTES,
NUMÉRIQUE &
ENVIRONNEMENT



SANTÉ, SÉCURITÉ
& CITOYENNETÉ



ARTS & CULTURE



sur le PEdT, les fonds destinés aux Temps d'Activité Péri-éducatives avaient été réinscrits dans le budget prévisionnel du mois de mars. Ainsi, la commune avait anticipé le fait que ces « TAP » pouvaient être reconduites. Au final c'est une autre option qui est retenue, d'autres activités vont donc être proposées et les fonds fléchés sur les TAP à la l'origine, y seront consacrés. »

Quid de l'accueil de loisirs

À compter de septembre 2021, la convention passée entre la Mairie et l'association Récré aux Bois s'éteint.

Le conseil municipal a voté sa non-reconduction et le service va donc être municipalisé. Mme Graziella ALBERT, adjointe aux associations et à l'animation communale, explique que « la proposition de ne pas réitérer cette convention n'a pas été simple à accepter au sein du bureau, cela a suscité beaucoup de réflexion et de discussions. Cependant, au vu des réserves sur la légalité émises par les services préfectoraux, il fallait trouver une issue pour sécuriser l'action de la commune. Il n'est pas possible de faire courir le risque de requalification d'une subvention en marché public. Nous sommes conscients du travail qui a été effectué par Récré aux Bois pendant toutes ces années et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous souhaitons mettre en place un comité de parents qui pourra continuer à apporter son expérience et ses idées, tout en maintenant sa place dans les décisions qui seront collectives. Comme l'a annoncé le Maire, une Charte de gouvernance et de participation démocratique va être discutée et mise en place dès le mois de juin, le dialogue sera permanent. Nous remercions l'ensemble des équipes et des parents bénévoles qui ont contribué à la bonne marche de l'association et au développement des valeurs qu'elle porte pour tous les enfants et pour l'éducation en général. »

La municipalisation ne va pas pour autant tout chambouler. En septembre, les tarifs restent inchangés pour les familles, et les conditions d'accueil seront identiques à celles qui existaient jusqu'ici. Par exemple la possibilité de réserver la présence d'un enfant 48 h à l'avance sera maintenue, les services communaux ayant une capacité d'adaptation et une réactivité importante. La commune souhaite également que les enfants domiciliés au Tablier ou dans des communes limitrophes conservent les mêmes modalités de prise en charge que par le passé.

Concernant l'organisation pratique et notamment le personnel employé par l'association, Mme ALBERT déclare que « le personnel, qui donc va se voir proposer d'intégrer la collectivité, pourra alors bénéficier de meilleures garanties en termes de stabilité d'emploi, de temps de travail et de cohérence d'emploi du temps, ce qui n'est pas négligeable pour une vie de famille plus harmonieuse notamment ».

Et la restauration scolaire ?

Mme Virginie LANDAIS, adjointe aux solidarités et à la famille révèle : « le travail engagé pour la municipalisation de la restauration scolaire vient d'aboutir à l'attribution d'un marché public de prestation avec la société Océane Restauration. Le contrat prendra effet dès la fin de l'école pour pouvoir couvrir les repas des enfants accueillis cet été à l'accueil de loisirs puis en septembre pour toutes les écoles. Des discussions sont en cours avec la commune du Tablier pour homogénéiser la politique tarifaire ».

VA-T-IL Y AVOIR OUVERTURE D'UNE 5ÈME CLASSE À L'ÉCOLE VALLÉE DE LYON À CHAILLÉ ?

Effectivement, la commune soutient l'ouverture d'une cinquième classe à l'école publique. « La Directrice académique a informé le Maire de ce projet d'ouverture et nous a questionné sur sa faisabilité technique. Nous avons travaillé en concertation avec les associations de parents d'élèves et l'équipe enseignante qui souhaitaient ardemment cette ouverture pour des questions d'amélioration des conditions de travail des élèves et aussi des enseignants. Finalement, des solutions rapides ont été trouvées avec les services techniques, le service Enfance-Jeunesse et la Commission communale des Bâtiments. L'ouverture de la cinquième classe sera effective à la rentrée, avec les aménagements nécessaires de sécurisation des lieux notamment, puisque c'est l'accueil périscolaire existant qui a été retenu comme infrastructure pour accueillir le nouvel enseignant et ses élèves. » explique Mélanie Gilbert, Adjointe à la Vie scolaire.

Madame le Maire délégué de Chailly, Vanessa LUCAS, complète : « Il n'y aura pas de souci majeur pour l'accueil des enfants en périscolaire, des solutions sont trouvées et en cours d'ajustement par le service Enfance-Jeunesse. Il a été fait le choix d'utiliser le bâtiment de l'accueil périscolaire car il apportait une réponse rapide au besoin d'infrastructure et aussi car il remplissait les conditions de capacité ainsi que d'aménagement (espace, accès, toilettes à l'intérieur, bureau de direction..).

Ce choix nous permet de temporiser et de nous pencher sur un nouveau chapitre de travail qui porte sur une étude générale de restructuration de l'ensemble scolaire de Vallée de Lyon, qui sera mené,

bien sûr en concertation. Dans cette attente, quelques aménagements vont être réalisés, comme l'agrandissement et le rafraîchissement de la bibliothèque de l'école par exemple. »



M. LE MAIRE, QUELLE EST DONC CETTE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES ISSUE DU PEDT ?

Comme il a été précisé plus haut, la politique enfance jeunesse de la commune est déclinée dans le PEDT, travaillé en concertation avec le groupe de travail dédié. La déclinaison de cette politique en action est proposée sous forme d'un programme appelé **RECREAT'YON**.

C'est un ensemble d'actions axées sur **5 univers** : SPORT, (avec entre autres une école de sport), LITTÉRATURE ET OUVERTURE SUR LE MONDE (un poste de développeur littéraire va voir le jour sur la commune pour travailler avec les bibliothèques et les écoles par exemple).

Seront aussi valorisés les parcours SCIENCES, NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENT, SANTÉ SÉCURITÉ ET CITOYENNETÉ, et bien-sûr des ARTS ET CULTURE.

Différentes activités seront proposées, accessibles sur temps scolaire comme en dehors : elles seront ouvertes à tous pour que les jeunes et les enfants, vivent, bougent, s'épanouissent et s'ouvrent à de nouveaux horizons.

Les parents recevront, avant la fin de l'école, une plaquette de présentation de **RECREAT'YON**, le programme détaillé sera, quant à lui, travaillé avec les partenaires et arrivera lui, un peu plus tard, avant la rentrée scolaire.